

Accréditation ISO/CEI 17025 et référence à la certification du système de management de la qualité du laboratoire

1. Communiqué rédigé par le Cofrac à l'attention des laboratoires accrédités

Le Cofrac, à l'instar de ses homologues en Europe et dans le monde, a bien conscience des difficultés rencontrées par les laboratoires accrédités pour convaincre leurs clients qu'ils ont intérêt à travailler avec des laboratoires accrédités ISO/CEI 17025 plutôt que seulement certifiés ISO 9000.

La situation est devenue encore plus critique avec les publications de la version 2000 de l'ISO 9000 et de la version 2005 de l'ISO/CEI 17025. Trop souvent maintenant, des entreprises exigent des laboratoires qu'ils soient certifiés alors que, de toute évidence, leurs attentes auraient été bien mieux satisfaites via l'accréditation.

La confusion s'explique en partie par la perception généralisée que les laboratoires accrédités gèrent des systèmes de management de la qualité qui ne jouissent d'aucune reconnaissance.

Afin de lutter contre cette situation, les représentants des laboratoires regroupés au sein d'ILAC ont demandé qu'une mention soit apposée sur les attestations d'accréditation émises par les accréditeurs, reprenant les termes de la nouvelle norme ISO/CEI 17025 et stipulant que le système de management de la qualité d'un laboratoire accrédité satisfait les principes de l'ISO 9001 : 2000. La demande du comité d'ILAC concerné couvrait la possibilité pour les laboratoires de reporter cette mention sur leur propres rapports et certificats.

Cette demande a été examinée de façon concertée par l'ISO, ILAC, l'organisation mondiale pour l'accréditation de laboratoires, et IAF, son homologue pour l'accréditation des certificateurs, car il est vite apparu impossible de faire référence directement à l'ISO 9001 sur une attestation d'accréditation sans risquer de faire croire qu'il s'agissait d'une certification de système qualité.

La solution a consisté à inscrire sur les attestations d'accréditation et, le cas échéant, sur les rapports d'essais et les certificats d'étalonnage, la mention suivante :

« Ce laboratoire est accrédité suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005. Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf communiqué conjoint ISO / ILAC / IAF du 18 juin 2005) ».

En clair, qu'est-ce que cela signifie pour les clients des laboratoires ?

Un laboratoire accrédité suivant l'ISO/CEI 17025 est passé par une évaluation rigoureuse de ses compétences techniques à pratiquer des essais, des analyses ou des étalonnages. Une équipe d'évaluateurs (auditeurs qualitatifs et experts techniques) est venue sur place se rendre compte de sa façon de travailler : matériels et conditions d'environnement, étalonnage des équipements, raccordement aux étalons nationaux, méthodes, procédures, connaissance des règles de l'art applicables dans le secteur etc. tout a été passé au crible de la norme et des documents d'application du Cofrac.

Et ce n'est pas tout puisque l'évaluateur qualitatif, responsable de l'équipe d'audit, a, de son côté, examiné avec soin le manuel d'assurance qualité et l'ensemble du système de management mis en place au sein du laboratoire. L'accréditation est donc une garantie de confiance pour des essais et des étalonnages de qualité.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger le texte original du communiqué en page d'accueil sur www.cofrac.fr.

2. Instructions pour l'utilisation de la mention ISO/ILAC/IAF et la référence au Communiqué par les laboratoires accrédités ISO/CEI 17025 : 2005

En accord avec l'ISO, ILAC et IAF, les laboratoires accrédités sont autorisés à utiliser sur leurs **rapports et certificats** la mention ci-dessous :

« Ce laboratoire est accrédité suivant la norme internationale homologuée NF ISO/CEI 17025 : 2005. Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf communiqué conjoint ISO / ILAC / IAF du 18 juin 2005) ».

version anglaise :

« This laboratory is accredited in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 :2005. This accreditation demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint ILAC / IAF / ISO Communiqué dated 18 June 2005). »

Ils doivent alors systématiquement soit fournir un exemplaire du communiqué soit y faire référence par exemple en renvoyant au site du Cofrac d'où il est possible de télécharger le document original et en version française.

Le communiqué émis par le Cofrac (page 1 de ce document) eut également être utilisé, intégralement, à des fins d'information. Pour une utilisation partielle du document, vous pouvez contacter Jean-François Moro.

Communiqué ISO/ILAC/IAF
Version française

Lorsqu'un laboratoire satisfait aux exigences de l'ISO/CEI 17025, cela signifie que le laboratoire satisfait à la fois aux exigences relatives à sa compétence technique et aux exigences relatives à son système de management qui sont nécessaires à la délivrance de résultats d'essais et d'étalonnage valides, d'une façon cohérente et continue dans le temps. Les exigences relatives au système de management contenues dans la norme ISO/CEI 17025 sont rédigées dans un langage adapté aux activités de laboratoire et satisfont aux principes de l'ISO 9001 :2000 « Systèmes de management de la qualité – Exigences ». Elles sont en conformité avec les exigences pertinentes de cette norme.

(cf communiqué ISO/ILAC/IAF du 18 juin 2005)